ART. 6 N° 326

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

		RENSEIGNEMENT (IV 2007)	
Commission			
Gouvernement			
Adopté			
		AMENDEMENT	N º 326
		présenté par	
		M. Urvoas	
			
		ARTICLE 6	
À l'alinéa 14, sub	ostituer au mo	::	

le mot :

« premier ».

« deuxième »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.